



# Ville de Concarneau



Conseil municipal  
10 décembre 2015

Procès verbal

Conseil municipal du 10 décembre 2015  
Ordre du jour

	Ordre du jour	<b>2</b>
	Mémo du Maire	<b>3-4</b>
<b>1</b>	Direction générale des services : Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée des transports	<b>5-7</b>
<b>2</b>	Direction générale des services : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	<b>8</b>
<b>3</b>	Ressources humaines : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent webmaster de CCA à la ville de Concarneau	<b>9-12</b>
<b>4</b>	Ressources humaines : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire des marchés publics de la ville de Concarneau à CCA	<b>13</b>
<b>5</b>	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du responsable du service eau et assainissement de la ville auprès de CCA	<b>14</b>
<b>6</b>	Urbanisme - foncier : Déclassement d'un bâtiment communal - place du général de Gaulle	<b>15-22</b>
<b>7</b>	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux - exercice 2016	<b>23-24</b>
<b>8</b>	Moyens généraux - finances : Tarifs du budget annexe du port de plaisance - exercice 2016	<b>25-26</b>
<b>9</b>	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget principal	<b>27-28</b>
<b>10</b>	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget annexe de l'eau	<b>29</b>
<b>11</b>	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget annexe du port de plaisance	<b>30</b>
<b>12</b>	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget annexe du bac du passage	<b>31</b>
<b>13</b>	Moyens généraux - finances : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	<b>32</b>
<b>14</b>	Moyens généraux - finances : Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF	<b>33</b>
<b>15</b>	Moyens généraux - finances : Indemnité de conseil versée au comptable du trésor	<b>34</b>
<b>16</b>	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - Délibération autorisant le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la couche de roulement de la RD122 et à solliciter la demande de participation du Conseil départemental à son financement	<b>35</b>
<b>17</b>	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - Délibération autorisant le maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public	<b>36</b>
<b>18</b>	Services techniques - espaces verts : Réalisation d'une motion - commune non utilisatrice de vois provenant de forêts primaires	<b>37-38</b>
<b>19</b>	Coordination Petite Enfance - Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Bateau sur l'eau » : Projet de convention de partenariat relative au lieu d'accueil enfants-parents 2015 - 2017	<b>39</b>
<b>20</b>	Coordination Petite Enfance : Projet de conventions de partenariat 2015 et 2016 relatives à la gestion du multi-accueil associatif « A LA RUE BÉOLE »	<b>40</b>
<b>21</b>	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	<b>41</b>

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 10 décembre 2015**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il semblerait qu'il est l'heure. Avant l'heure ce n'est pas l'heure mais après l'heure, ce n'est plus l'heure.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,  
A la lecture des pouvoirs,  
Ce soir, le secrétaire de séance sera M Pierre-François Bonneau  
**(Appel des conseillers municipaux)**

En date du vendredi 4 décembre 2015, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

Concernant les tarifs municipaux 2016, vous trouverez sur votre table, un tableau modificatif concernant Concarneau Voile. Sur la 2<sup>e</sup> page dans la rubrique « voile loisir, tarif à la séance », il faut lire « Planche à voile sur présentation de la carte animation-jeunesse, 6€ au lieu de 8€. »

En date du lundi 7 décembre 2015, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

C'est plus une observation. Dans le débat que nous avons eu concernant le dernier point à l'ordre du jour, sur le travail du dimanche, notre premier adjoint a indiqué à un moment donné, je ne l'avais pas entendu, que je n'avais pas le droit de dire ce que j'avais dit. C'est dans le procès-verbal. À la lecture j'étais un peu surpris, mais je ne vois pas en quoi je n'avais pas le droit de le dire. Je pense que la liberté de parole à partir du moment où on ne met pas en cause les libertés publiques et les bonnes mœurs, je pense que la parole est libre quand même.

**M André Fidelin :**

Incompréhension.

**M Xavier Calvarin :**

C'était quoi ?

**M André Fidelin :**

C'était que l'ouverture des commerces le dimanche. C'est cela ?

**M Xavier Calvarin :**

Je me suis même abstenu sur le travail du dimanche, parce que je ne suis pas pour.

À mon avis, ce n'est peut-être pas sur cela que j'intervenais. Je ne suis pas favorable au travail le dimanche.

**M André Fidelin :**

Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

Juste une remarque sur le PV. Au dernier conseil municipal, je vous avais posé une question sur le non respect, par votre municipalité, du forfait communal et de la condamnation que vous aviez eue.

**M André Fidelin :**  
Pour le forfait communal aux écoles privées ?

**M Antony Le Bras :**  
Oui, c'est cela.

**M André Fidelin :**  
Je vais vous donner la réponse. Actuellement, nous sommes en train de rédiger la délibération que nous présenterons au conseil municipal de janvier.

**M Antony Le Bras :**  
J'attends janvier avec impatience.

**M André Fidelin :**  
Question, réponse.

**M Xavier Calvarin :**  
Pour la remarque, Florence vient de me préciser que c'était sur le ton de la plaisanterie.

**M Claude Drouglazet :**  
J'ai donc perdu le sens de la plaisanterie.

**M Xavier Calvarin :**  
Ce n'était pas à prendre au pied de la lettre.

**M André Fidelin :**  
Ni au premier degré.

**M Xavier Calvarin :**  
Il n'y avait aucune mauvaise intention.

**M André Fidelin :**  
Bien, concernant le conseil municipal du 12 novembre, au-delà des deux remarques, je mets le procès-verbal au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le procès-verbal de la séance du 12 novembre est adopté à l'unanimité par 30 voix POUR.*

Je vous précise que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 janvier 2016 à 19h00

A l'ordre du jour de ce conseil municipal, nous avons 21 points. Nous avons des délibérations qui concernent surtout les ressources humaines et les finances. Nous parlerons également de l'aménagement de Croissant Bouillet, de la petite enfance. Nous interviendrons également sur le déclassement d'un bâtiment communal que nous connaissons tous. Et ce sera tout.

Je laisse la parole à François Besombes en premier. Il va nous présenter une délibération qui concerne l'approbation de l'agenda d'accessibilité programmé des transports. Bien que la compétence transports soit à CCA, nous devons la présenter et la voter ce soir. François, je te laisse la parole.

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

1	Direction générale des services : Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée des transports
---	---

**M François Besombes :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci François. Vous avez en annexe le schéma directeur d'accessibilité et le programme qui concerne, comme le disait François, les arrêts concernés, la programmation financière. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui Marianne.

**Mme Marianne Jan :**  
Je voulais faire remarquer que dans le cadre de l'accessibilité au transport, la CCA donne actuellement, si j'ai bien compris, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les cartes d'abonnement mensuel qui ne sont plus distribuées par le CCAS. Je m'étonne quand même que dans la mesure où le CCAS donnait des cartes au prix de 9 euros pour les minima sociaux, le CCAS ne pouvant plus en distribuer, la carte se retrouve à 12 euros. Je trouve que 3 euros d'augmentation pour des personnes qui sont déjà à des minima sociaux, c'est énorme. Il y a les carnets de tickets qui peuvent encore être distribués par le CCAS, mais c'est seulement un carnet de 10 tickets par mois, ce qui ne permet pas aux gens qui sont en recherche d'emploi, en démarche sociale ou autre, les dix tickets sont très vite utilisés parce qu'un aller-retour cela en fait déjà deux. Ne serait-ce que pour aller à la CPAM, à pôle emploi, et un peu partout. Alors que les cartes mensuelles permettent de circuler comme on veut. Cela permet aux gens de se déplacer plus facilement. Je trouve que c'est dommage que la compétence du CCAS là-dessus, ait été enlevée et donnée à CCA avec une augmentation aussi importante.

**M André Fidelin :**  
Là, nous ne sommes plus dans l'accessibilité.

**Mme Marianne Jan :**  
Ben, ça diminue quand même.

**M Xavier Calvarin :**  
Ici, il s'agit de l'accessibilité au handicap.

**M André Fidelin :**  
François, tu peux apporter une information s'il te plaît ?

**M François Besombes :**  
Il y a un tarif social qui a été voté au niveau de CCA, qui accorde une remise de quasiment 54 % pour l'ensemble des minima sociaux. Je ne crois pas que c'était le cas auparavant concernant le CCAS. En tous les cas, c'est pour l'ensemble du territoire de CCA. Ce qui n'était pas forcément le cas pour les autres communes non plus. Parallèlement aussi, il y a une volonté de baisser le prix du transport pour les scolaires en général et notamment auprès des familles. Il y a un écart de 3 euros, il faut que je regarde, mais en tous les cas nous allons quand même vers un élargissement du public qui est bénéficiaire du tarif social, puisqu'il n'y en avait pas auparavant, un élargissement sur le territoire

**Mme Nicole Ziegler :**  
Il y avait le CCAS qui faisait office sur Concarneau.

**M François Besombes :**  
Il n'y avait pas de tarif social. Il fallait que les personnes puissent passer par le CCAS. L'accès est simplifié puisqu'ils vont directement à la boutique Coralie et ils ont un tarif social, avec l'écart dont vous parlez-là, mais cela concerne

l'ensemble du public du territoire de CCA. Ce qui n'était peut-être pas le cas auparavant.

**M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez d'autres remarques sur ce sujet ? Alain.

**M Alain Nicolas :**

J'étais à la réunion hier soir, et Marianne a raison. Précédemment, une carte mensuelle coûtait 9 euros à l'époque où c'était le CCAS qui gérait ce processus, mais depuis que c'est passé CCA, la carte n'est plus à 9 euros, mais à 12 euros. On peut effectivement regretter que le passage de la ville à CCA ait augmenté la prise en charge.

**M André Fidelin :**

François.

**M François Besombes :**

Je n'ai pas les éléments précis, je vous en ferai part. Ce que je voulais savoir, c'est aussi l'ensemble du public concerné. Est-ce qu'il est le même, est-ce qu'il est plus large aujourd'hui ? Il faut regarder l'assiette aussi. Mais je regarderai.

**M André Fidelin :**

Il appartiendra à François qui est le vice-président délégué aux transports de vous apporter les réponses que vous souhaitez au-delà du schéma d'accessibilité. Nous n'avons peut-être pas tous les éléments pour vous répondre sur ce dossier.

**Mme Marianne Jan :**

Juste pour dire que même si là nous sommes sur le handicap, les personnes en situation de handicap et les minimas sociaux, même si c'est toute la communauté CCA, cette augmentation concerne tout le monde finalement.

**M François Besombes :**

Ils y avaient accès auparavant sur tout le territoire ? C'est cela ? Pour les personnes handicapées, nous sommes passés de 1,5€ à 1€ le ticket. Il y a une diminution de 33 %.

**Mme Marianne Jan :**

Le ticket. Je parle de la carte mensuelle.

**Mme Marie Le Meur :**

La carte mensuelle était libre. On pouvait utiliser le bus tant que l'on voulait.

**M François Besombes :**

Je n'entends pas, votre micro n'est pas allumé.

**Mme Marie Le Meur :**

La carte mensuelle était libre de circulation. On pouvait faire autant de voyages que l'on voulait avec la carte mensuelle. Maintenant, le CCAS donne 10 tickets par mois.

**M François Besombes :**

Auparavant, vous n'aviez pas de tarif social au niveau de CCA, et c'est pour cela que c'était les CCAS qui jouaient ce rôle. Il y a maintenant cet écart-là, et je vais le regarder. Ce qu'il faut regarder également, c'est l'ensemble du public bénéficiaire, si aujourd'hui, il est supérieur à ce qu'il était auparavant.

**M André Fidelin :**

Si vous le voulez bien, nous allons revenir sur l'accessibilité concernant les transports. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passer au vote. Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Nous allons adopter le schéma d'accessibilité, dans la mesure où il n'y a que 26 %

des points de réseau actuellement qui sont accessibles, ce qui est quand même relativement peu. Je regrette que dans le document nous n'ayons pas les chiffres de fréquentation 2014. C'est une colonne où n'apparaissent pas les chiffres. Cela aurait été intéressant d'avoir ces chiffres-là. Je profite de l'occasion pour dire que nous militons pour le transport gratuit, en sachant qu'en tant que conseiller communautaire, avec l'autorisation du Président, j'ai communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires un petit dossier sur le transport gratuit, et j'ai demandé que ce dossier soit aussi transmis à chaque conseiller municipal de Concarneau pour information.

**M André Fidelin :**  
François.

**M François Besombes :**  
Cela fera l'office d'une réunion spécifique pour débattre de cette gratuité que vous demandez depuis quelques années. Je répète aussi que le transport public est pris en charge à 85 % par la collectivité, il reste 15 % à la charge des usagers. Ces 15 % correspondent aux investissements que nous réalisons chaque année pour pouvoir améliorer les conditions de transport.

**M André Fidelin :**  
C'est l'investissement d'un bus en somme. Oui, Xavier.

**M Xavier Calvarin :**  
Je regrette juste une chose sur cette délibération, c'est que nous n'ayons pas le même traitement que les autres communautés d'agglomération, à savoir que la délégation de transport ayant été transférée, ça reste encore en partie à la charge de la commune. Contrairement à Quimper où, systématiquement tous les aménagements sur tout le territoire de la communauté Quimpéroise, sont financés à 100 % par la communauté, comme Brest et les autres. Je m'abstiendrai donc sur ce sujet.

**M André Fidelin :**  
S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M CALVARIN) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

2	Direction générale des services : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des interventions ? Nous pouvons donc voter.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 30 voix POUR.*



## Conseil municipal du 10 décembre 2015

<b>3</b>	Ressources humaines : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent webmaster de CCA à la ville de Concarneau
----------	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des remarques ?  
Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**  
M le Maire, je vais vous faire un peu d'histoire. Au lendemain de la Révolution un triptyque Commune - Département - État est né. Aujourd'hui, certains voudraient nous vendre un autre modèle, Intercommunalité - Région - Europe. Nous ne sommes pas ici pour débattre de cela.

**M André Fidelin :**  
Je ne le pense pas non.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Néanmoins, depuis quelques mois, l'histoire s'accélère au gré des réformes territoriales plus ou moins abouties, je dois dire et des contraintes budgétaires des collectivités locales. Une fois de plus ce soir, vous nous demandez de statuer sur des mises à disposition d'agents de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération et réciproquement. Lors des précédents conseils, nous avons aussi parlé de mutualisation, cela veut dire que nous vidons petit à petit, par des transferts d'agents et par des transferts de compétence, le domaine communal vers l'intercommunalité. Cela est certes conforme à la loi, et cela va s'en doute dans le sens de l'histoire. Nous faisons d'ailleurs ce soir le pari que le bloc communal que nous connaissons, va considérablement se transformer. Et dans les années à venir, la commune va se réduire comme peau de chagrin et en même temps voir se développer l'intercommunalité. Mais cela ne peut se faire sans en informer et en discuter avec nos concitoyens au risque d'agrandir encore plus le fossé entre les électeurs et nous, leur représentant élu. Je vous rappelle aussi que les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct. Nous vous demandons donc ce soir de mettre en place une commission municipale pour discuter de toutes ces évolutions et permettre à tous les élus du conseil municipal de réfléchir et de s'en approprier les conséquences afin de pouvoir répondre aux questions légitimes des concarnois. Nous rajoutons que cette commission peut fort bien remplacer certaines commissions municipales qui ne se réunissent pas ou peu, elle ne sera donc pas chronophage. Nous vous demandons de traiter aussi de ces questions avec le personnel communal, en amont des transferts. Il y a là une source d'inquiétude et d'angoisse pour les agents des collectivités, notamment de Concarneau, ce qui est légitime et qui mérite que l'on prenne des mesures en ce sens. Enfin, nous restons à votre disposition pour imaginer avec vous les moyens de faire participer les citoyens à cette nouvelle forme de gouvernance territoriale. Je vous remercie. Et bien sûr nous voterons pour les prochains bordereaux.

**M André Fidelin :**  
Vous vous interrogez sur les mises à disposition qui sont soit dans un sens, soit dans l'autre. Le but est de pallier temporairement des problématiques qui surviennent soit à la ville de Concarneau ou soit à CCA. La mise à disposition temporaire entre dans le cadre d'une mutualisation intelligente et pragmatique sur ce thème. Maintenant, vous me parlez de la réforme territoriale et la loi NOTRe, mais elle a été votée au parlement et nous sommes censés l'appliquer comme telle. C'est votre famille politique qui l'a votée. La réforme territoriale oui, elle est encore assez floue dans certains domaines et je parle de la loi NOTRe. Elle a été entamée en 2013 par la loi MAPTAM sur les métropole, ensuite

a suivi la loi sur les régionalisations, le troisième volet a été le volet territorial, la commune, par rapport à la communauté d'agglomération. Tous ces éléments sont dans le cadre d'un schéma territorial qui est validé par la Préfecture. Cela est très encadré et nous ne pouvons pas y déroger. C'est le premier point.

En ce qui concerne les agents, sachez qu'à CCA, il y a une commission mutualisation concernant les élus entre autres. En ce qui concerne la ville de Concarneau, les mutualisations sont argumentées dans le cadre des commissions locales. Et mon dieu, il y a déjà beaucoup de commissions, s'il faut encore en faire plus, cela va être très difficile. Ensuite, en ce qui concerne les agents, je vous rappelle que deux services communs ont été créés, le service DSI et le service instruction du droit des sols. Il y a peut-être eu quelques carences au début sur le service DSI, et encore, je n'en suis pas sûr. Je peux vous dire que j'ai assisté à plusieurs réunions avec les agents. Peut-être qu'on l'a fait à l'écart des syndicats, cela n'a pas toujours plu, mais je peux vous dire que les agents ont été invités, peut-être pas à la négociation, mais à l'information, pédagogie. Nous avons bien expliqué ce qui se passait, et plus particulièrement le maintien des intérêts acquis surtout. La semaine dernière, vendredi, nous avons eu une réunion au centre des arts avec 30 ou 35 agents responsables et chefs de services. À cette réunion participaient le DGS de notre collectivité et le DGS de la communauté d'agglomération. Tous les trois nous avons expliqué aux agents les principes de mutualisation. En tout état de cause, aujourd'hui dans le cadre du dialogue social que nous avons entrepris avec les agents, je suis présent et nous évoquons les mutualisations quand il y a matière à en discuter. Nous argumentons et échangeons sur ces mutualisations. Nous sommes vigilants, justement. Même si pour le service DSI, qui était le 1<sup>er</sup> service commun il y a eu un manque et encore je n'en suis pas sûr, je le répète. En ce qui concerne le droit au sol, je peux vous dire que nous avons fait des réunions. J'ai participé ainsi qu'Alain à toutes les réunions. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Je ne peux pas accepter cela. En ce qui concerne les citoyens, je ne vois pas trop comment les citoyens pourraient participer à l'adaptation de lois et de réformes. Ce qui est essentiel, c'est que tout d'abord ce soit dans l'intérêt général, c'est important, et que les agents conservent leurs droits acquis. Ce sont deux éléments importants. Évidemment, en ce qui concerne les élus, il faut que dans les commissions il y ait de la concertation, des argumentations. Cela fait partie aujourd'hui des éléments que nous devons mettre en place efficacement pour l'intérêt des uns et des autres ? Qui veut intervenir sur ce dossier. Oui, François.

#### **M François Besombes :**

Je trouve ça bien que vous interveniez sur ce thème-là parce que c'est quand même un problème et c'est le problème majeur que rencontrent les collectivités aujourd'hui. D'un côté avec cette loi NOTRe, qui derrière cet acronyme épouvantable cache son vrai nom, c'est la loi de la fin des communes. C'est de cela dont il s'agit. Avec un phénomène accélérateur qui est la baisse des dotations de l'État, où pour une ville comme Concarneau, c'est 2 millions d'euros en moins. D'un côté on lui impose de transférer certaines compétences et de l'autre côté, la seule marge de manœuvre que peut avoir un Maire aujourd'hui, c'est de confier des compétences de manière volontaire auprès des intercommunalités puisque les finances ne sont plus au niveau des communes. Je trouve scandaleux que cette loi ne porte pas son nom. Nous sommes-là, face à une des décisions les plus importantes qui ai pu exister depuis de nombreuses années, et jamais le citoyen n'a été consulté, ni son représentant. Les assemblées n'ont jamais été consultées sur la question, que doit-on faire des communes demain ? On est en train de faire passer « hop » gentiment en cachant la réalité des choses derrière un acronyme qui ne veut rien dire. Pourquoi ? Pour que l'on se rende compte que d'ici 4 ou 5 ans, on se retrouve avec des communes qui seront bien vides de compétences. Pourtant, cette proximité est plébiscitée par la proximité des Maires et de leurs élus et plébiscitée par les concitoyens. On est ici, peut-être la seule instance représentative considérée par la population. Nous sommes en train de la défaire pour le compte de quelque chose que les concitoyens ne comprennent pas, c'est l'intercommunalité. Je trouve cela très regrettable qu'on ait mis à l'écart la population sur cette question, et que de l'autre côté le bâton de la sanction de retirer les dotations de l'État ne font que

d'accélérer le problème.

**M André Fidelin :**

Merci François. Oui, Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Je voudrais juste compléter quelques petites choses. C'est tout d'abord du domaine du Parlement. Vous savez très bien que ces évolutions ont été votées par vos représentants. Ce sont aussi des représentants de la population qui ont été élus au suffrage universel qui ont voté cette loi. Ce n'est pas contestable en la matière. Lorsque vous parlez de manque de considération, ou de concertation des agents, il faut savoir que pour les services municipaux, des réunions ont eu lieu avec des chefs de services, l'élu en charge au service espaces verts, au service bâtiment, pour le service de l'eau et de l'assainissement c'est programmé, pour débattre avec les agents, de ce problème. Nous avons déjà eu deux réunions et deux autres sont programmées. C'est aussi à l'étude sur le projet de mutualisation qui a été voté en communauté d'agglomération. En conformité avec ce qui a été voté, nous commençons bien sûr à travailler dessus avec les chefs de services mais aussi au sein même des services. C'est une première chose. Ça n'a pas été fait sans leur en parler. Et avant même d'engager la réflexion, ils ont tous été avertis que l'on faisait une réflexion là-dessus et on leur a demandé aussi quelles étaient pour eux les priorités pour pouvoir continuer à répondre à un service de qualité. C'est la première chose.

Ensuite, vous dites qu'il n'y a pas de discussion avec les habitants. Lors des conseils de quartiers, je pense que les gens qui se déplacent aux conseils de quartiers sont assez sensibilisés à ces problèmes-là parce que les questions portent à la fois sur des compétences municipales et des compétences communautaires. On leur répond tout simplement lorsqu'il s'agit d'une compétence communautaire. Et on arrive même à leur donner les démarches à suivre pour pouvoir voir aboutir, et on relaye au niveau de l'agglomération, des demandes qu'ils croyaient légitimes auprès de la commune. On essaye de l'organiser. Après, on regrette qu'il n'y ait pas plus de monde à venir à ces réunions des conseils de quartiers.

Pour ce qui est de créer une commission municipale supplémentaire, je ne comprends pas trop le but. Si on voulait vraiment créer une commission sur le devenir de cette relation, commune - communauté d'agglomération, je pense que ce serait au sein même de la communauté d'agglomération avec tous les élus communautaires. Que chacun ne réfléchisse pas dans son coin, et vienne après confronter comme on le voit trop souvent sur des sujets en communauté d'agglomération des points de vue totalement différents. Pourquoi ? Parce qu'on est dans un territoire tout à fait différent. Si on voulait vraiment faire avancer ce dossier, je pense que ce serait peut-être une commission communautaire qui pourrait le faire avancer, en sachant que je crois avoir quand même assisté à quelques réunions les samedis matins, du temps de M Sacré, du temps du nouveau Président où tous les élus sont amenés à se prononcer sur des projets comme le projet de territoire, comme les finances et les perspectives financières. Je pense que chaque élu peut, à un moment donné, qu'il soit conseiller communautaire ou pas, se rendre à la communauté d'agglomération et formuler toutes les réserves ou toutes les possibilités qu'il envisage pour la communauté d'agglomération. Je ne pense pas qu'il soit indispensable d'en refaire une au niveau communal. Je pense que cela n'apporterait rien, sinon que de se refermer encore une fois sur la commune pour débattre de la communauté d'agglomération. Si l'on veut débattre sur la communauté d'agglomération, c'est à la communauté d'agglomération qu'il faut débattre. C'est mon avis personnel.

**M André Fidelin :**

Merci Xavier. Ce sont des dispositions générales. Nous n'allons peut-être pas y passer la soirée. Nous parlons ici de la webmaster. Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Pour revenir à l'ordre du jour...

**M André Fidelin :**  
Sur la webmaster ?

**M Claude Drouglazet :**

Sur la webmaster, et ce que je vais dire va d'ailleurs servir pour les deux autres. Je n'aurai pas besoin de m'exprimer davantage. Ce qui a été dit de manière générale sur la loi NOTRe, je le partage. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, vous êtes confrontés à un problème de gestion technique qui fait que la mise à disposition est une facilité de gestion, ce que je peux comprendre. Mais il ne faut pas que cela devienne le modèle de gestion. J'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois en commission du personnel aussi bien à CCA qu'ici, je pense qu'il faut être attentif à ne pas proroger systématiquement de six mois en six mois. Ce n'est pas un modèle de gestion pérenne et normal. Je vous donne acte de la volonté que vous aviez en matière de dialogue social, même si au départ c'était un peu compliqué et un peu difficile. Vous avez effectivement fait des efforts. Sur la commission du dialogue social, ce serait bien d'ailleurs, qu'il y ait aussi des élus de l'opposition qui puissent participer aux discussions que vous avez avec les organisations syndicales. Ce serait une ouverture que je vous propose de faire.

**M André Fidelin :**  
Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, M le Maire. Certes la loi NOTRe, certes les problèmes financiers. Il n'empêche quand même que d'autres communes ou d'autres groupements de communes ont été plus loin que nous déjà dans cette réflexion-là et dans la mise en place. On peut aussi en discuter avec les citoyens. Évidemment, c'est compliqué. Et je pensais qu'en posant cette question-là, et en faisant cette proposition-là, à avoir une réponse positive ce soir, tellement je ne suis pas dans une opposition systématique contrairement aux réponses qui peuvent m'être faites là. J'étais vraiment dans un truc consensuel, je pense que nous, élus de Concarneau, nous pouvons expliquer aux concarnois le devenir de la commune qui va disparaître et je pense qu'on peut leur expliquer tout cela. Je prends acte de la réponse de ce soir.

**M André Fidelin :**

Je crois que nous avons dit l'essentiel sur le sujet des dispositions générales des mutualisations et des mises à disposition, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Si vous voulez bien, je vais revenir sur la webmaster. Il nous est demandé la mise à disposition de cette webmaster pour 5 heures par semaine.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme LE MEUR Gaël).***

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

4	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du responsable du service eau et assainissement de la ville auprès de CCA
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Vous avez des remarques sur ce dossier ?  
Non.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 30 voix POUR.*

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

5	Ressources humaines : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire des marchés publics de la ville de Concarneau à CCA
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour,  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 30 voix POUR.*

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

<b>6</b>	Urbanisme - foncier : Déclassement d'un bâtiment communal - place du général de Gaulle
----------	--

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Marie. Mme Le Meur, pardon.

**Mme Marie Le Meur :**  
Merci. Vous savez très bien que nous sommes contre ce projet. Là, vous allez déclasser ce bâtiment. Il serait intéressant, maintenant, que vous annonciez ce que vous allez faire de ces bâtiments. Il est évident que vous avez là une vision tout à fait libérale. Vous parlez d'intérêt public, je ne pense pas que ce soit un intérêt public. Il serait intéressant quand même maintenant, qu'enfin, vous disiez et vous dévoiliez vos projets sur ces bâtiments à l'arrière des halles.

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
J'avais préparé un texte assez long. Finalement, je pense que ce n'est pas très utile. Nous sommes dans une procédure. Il y a tout d'abord eu une désaffectation. Il y a ensuite le déclassement et après la vente parce que de toute façon vous nous demandez une autorisation de signer tout acte ou document en conséquence de cette décision. Cette décision qui est le déclassement.

Nous savons depuis longtemps que ce bâtiment, que j'ai occupé, je crois d'ailleurs que je suis le seul ici comme conseiller municipal autour de cette table. Je suis le monument historique du conseil municipal. C'est vrai que ce n'est pas un bâtiment qui a un cachet artistique ou architectural forcément important, mais il est quand même dans l'histoire de Concarneau. C'est un bâtiment qui appartient à l'histoire des concarnois. Sans aller jusqu'à la Libération, c'est un bâtiment des grandes manifestations dans les années 30 etc... ça fait partie du patrimoine commun des concarnois. Je ne veux pas et je ne vais pas faire ici de nostalgie déplacée. Je crois qu'il y a, comme vous le disiez vous-même dans la présentation, cette décision de déclassement est justifiée par un motif d'intérêt général. Or, jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons pas connaissance du projet que vous avez pour l'ensemble du site. Le site que vous voulez déclasser est commun avec l'ancienne mairie. C'est bien l'ensemble du site qui est concerné. J'ai le souvenir de conseillers municipaux réfléchissant très lourdement, au point que nous n'avons pas pris de décision du tout pendant 20 ans sur cet emplacement, parce qu'effectivement, il est stratégique pour Concarneau et pas seulement pour la rue Dumont d'Urville mais pour toute la place du général de Gaulle. Quel est le projet qui peut faire venir des gens, des touristes ou des concarnois plus vers cet endroit-là pour que le commerce puisse vivre, etc...

C'est quand même un vrai sujet. Est-ce qu'il s'agit de transformer le bâtiment en appartements et faire quelques petits commerces de proximité ? Est-ce qu'on va dynamiser le centre-ville avec cela ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres formules ? Dans le cadre du projet culturel CCA, j'avais émis l'idée que nous pouvions peut-être affecter une partie de ce bâtiment aux expositions, etc... Je ne suis pas un spécialiste, mais on pourrait peut-être faire expertiser cette possibilité, par la conservatrice en chef du Musée de Pont-Aven.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
C'est déjà fait.

**M Claude Drouglazet :**

Je pose la question, je ne suis pas au courant. Nous nous sommes posés également la question sur la diminution de l'ensemble des services publics et les services au public sur l'ensemble du territoire de Concarneau. Cela pose un problème d'accessibilité. On en parlait tout à l'heure, cela concernait le handicap. Mais il y a aussi le handicap social, la difficulté de se déplacer dans Concarneau pour aller d'un endroit à un autre avec du transport public payant. Je pense que nous aurions pu réfléchir aussi à une sorte de maison du service public ou de service au public à cet endroit-là de façon à pouvoir ramener notamment les personnes les plus en difficulté socialement, à un endroit unique où on pourrait avoir une multiplicité de services. Ce sont des propositions. C'est vrai que j'ai toujours pensé et je l'ai déjà dit, que quand on ferme une usine à Concarneau, on fait en général de l'immobilier. Pour moi, il s'agit de la paresse intellectuelle, je vous le dis carrément. On peut avoir aussi des idées et des débats pour faire que le centre-ville qui souffre, je vous rappelle que dans le document qui nous a été remis par la CAF et la ville de Concarneau, le centre-ville fait partie des secteurs de la ville les plus pauvres. Pour moi, c'est une surprise, mais cela apparaît quand même dans le document de la CAF. Le centre-ville a besoin d'un vrai projet. C'est pour cela que je suis prêt à accueillir avec bonheur, si vous avez un projet dynamisant pour le centre-ville. Mais pour l'instant malgré les questions que l'on a posées en commission urbanisme, nous n'avons pas eu de réponses. Vous nous demandez de vous donner délégation pour signer la vente de ces bâtiments en aveugle, et bien moi je vous dis non. Je ne trouve pas cela normal, nous voterons contre la délibération.

**M André Fidelin :**

Marc.

**M Marc Bigot :**

La désaffectation de ce bâtiment communal a fait l'objet d'une présentation et de nombreux échanges lors de la réunion du conseil municipal du 30 septembre dernier. À cette occasion, des points de vue différents de ceux de l'actuelle majorité municipale ont été exprimés sur le devenir du bâtiment voisin, je veux parler de l'ancienne mairie ce qui est encore le cas actuellement.

Rien de nouveau n'a d'ailleurs été dit. Les avis des uns et des autres ayant d'ailleurs été développés lors de la campagne des municipales, faut-il le rappeler, mais les concarnois en mars dernier ont validé notre projet de dynamisation de ce projet dans ce secteur du centre ville. Dynamisation passant entre autres par la vente de ce bâtiment et la création d'une surface commerciale en son rez-de-chaussée. Celles et ceux qui participent à la commission urbanisme ont certainement noté ces derniers mois, le nombre de déclarations préalables intéressant les commerces du centre-ville, réouverture de cellules commerciales, certaines depuis trop longtemps fermées, changement de vitrines, ravalement etc.... En résumé, un certain dynamisme qu'il s'agit de saluer et d'accompagner. L'ancien bâtiment dont il est question ce soir est stratégiquement situé, tu l'as d'ailleurs dit, Claude, derrière les Halles, place Charles de Gaulle, à deux pas de la rue Dumont d'Urville. Son déplacement ouvre des perspectives de cession qui en plus d'une réhabilitation de ce secteur, nous permettront de répondre aux objectifs du plan local de l'habitat, à savoir, favoriser et réaffirmer le parc de logements dans les centralités urbaines, et du SCOT, qui nous fixe d'ailleurs une production de l'habitat en réinvestissement urbain. Je terminerai en soulignant que la cession récente par l'État, à Concarneau, de plusieurs bâtiments et pour l'un d'entre eux, il n'y a pas très longtemps, cessions notamment à des promoteurs n'ont pas engendré la moindre remarque et le moindre commentaire.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir sur ce dossier ?

**M Claude Drouglazet :**

Sur la dernière remarque, de Marc, je dirai simplement que ce n'est pas le lieu du débat ici de parler des cessions de l'État.



**M André Fidelin :**

Quand cela vous arrange, vous parlez bien de notions générales.

**M Claude Drouglazet :**

Ce que je veux dire, c'est que nous n'avons pas la maîtrise des cessions de l'État.

**M André Fidelin :**

Nous sommes bien d'accord.

Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Votre goût du secret, je vous l'ai déjà dit, pour traiter des affaires communales font que vous vous heurtez après coup.... Non mais attendez, on va peut-être prendre des exemples M Calvarin. M le Maire, si à chaque fois...

**M André Fidelin :**

Sans s'énerver, on vous écoute.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, si à chaque fois que je dis quelque chose dans cette instance ou en commission, M Calvarin a cette attitude, cela devient proprement insupportable.

**M Xavier Calvarin :**

Cela fait partie du débat.

**Mme Nicole Ziegler :**

Votre goût du secret, je pense que nous sommes suffisamment grands pour pouvoir discuter de tout cela en commission. Il y a des sujets où vous avez été dans le mur par manque d'information des élus. On peut comme cela, éviter des recours injustifiés et qui ne sont pas forcément des recours de l'opposition et je tiens à le dire. À force de laisser.... nous n'avons presque pas fait de recours, ce n'est pas la peine de ricaner. Vous allez vous heurter une fois de plus à des sous-entendus, on voit cela aussi sur le port, je l'ai dit en conseil portuaire. Je parle sous le couvert de Marc Bigot qui était là. À force de ne pas dire les choses, de laisser des rumeurs se propager dans la ville, cela devient insupportable, ce qui fait qu'on bloque des projets. Pour cela aussi, nous attendons. Nous sommes suffisamment attentifs et intéressés par la vie de Concarneau et son développement pour pouvoir très sereinement, en commissions municipales la commission urbanisme et aussi celle du commerce ou la culture, pouvoir discuter de tels projets.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vais si vous le voulez bien, compléter ce qu'a dit Marc tout à l'heure. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas de l'ancienne mairie proprement dite, celle-ci est déjà déclassée dans le domaine privé. Il s'agit de la partie qui se situe au-dessus du porche qui a fait l'objet de désaffectation au dernier conseil municipal. Le but de cet ensemble est de faciliter l'opportunité de vente, sur un ensemble qui est tout à fait cohérent sur l'ensemble de ces bâtiments. Vous avez compris que le but était de dynamiser le tour des Halles afin de lui donner une approche dynamique et attractive dans son approche commerciale et aussi environnementale, parce qu'il est vrai que maintenant cela devient un peu une verrue. Tout à l'heure, sur le plan de l'urbanisme, cette volonté édictée par une densification urbaine qui nous est demandée dans le cadre du SCOT, et du Grenelle de l'environnement entre autres. M Le Bras était intervenu lors du dernier conseil municipal concernant des opportunités possibles sur ce bâtiment. Avaient été évoqués la réserve du Musée de la Pêche, l'Office de tourisme ou un commerce. Tout à l'heure, Mme Ziegler parlait des citoyens et qu'il fallait parler aux citoyens.

Dès le lendemain de ce conseil municipal, par curiosité tout d'abord, je me suis rendu rue Dumont d'Urville, et j'ai posé cette question aux différents commerçants. Je connaissais la réponse, évidemment. Puis nous avons fait un

audit un peu plus poussé puisqu'il s'agissait de 16 commerces dans la rue Dumont d'Urville et sur ces 16 commerces, 13 souhaitent bien évidemment un commerce, zéro pour la réserve du Musée de la Pêche, et 3 pour l'Office de tourisme. Vous savez peut-être qui sont les trois commerçants, ils sont faciles à trouver. Tout cela pour dire que véritablement les gens veulent un lien commercial entre le pourtour des halles et la rue Dumont d'Urville. Cela me paraît tellement de bon sens que nous ne pouvons pas nous imaginer un instant que cela pourrait être l'Office de tourisme ou la réserve du Musée de la Pêche. Voilà la réponse que je voulais donner. Nous voulons avancer sur ce dossier, et franchement, donner l'opportunité de vendre l'ensemble pour réaliser un projet qui soit valorisant pour l'attractivité commerciale du centre-ville.

**Mme Le Meur Marie :**

Ce que nous vous reprochons, M le Maire, depuis le début dans cette histoire, c'est de n'avoir qu'une seule vision, qu'un seul projet, un commerce. C'est cela que nous vous reprochons. Vous n'avez jamais voulu entendre les autres propositions et les autres projets que l'on vous faisait. J'aimerais bien savoir, et vous en avez parlé l'autre jour à la CCA, quel est le nombre de personnes qui se présentent à l'Office du tourisme par an ? Vous l'aviez donné ce nombre l'autre jour.

**M André Fidelin :**

Attendez, c'est une colle ou quoi ?

**Mme Le Meur Marie :**

Non.

**M André Fidelin :**

C'est à l'ordre du jour ? Il fallait me donner la question avant, j'aurai répondu. Vous me demandez le nombre de gens qui passent.

**Mme Marie Le Meur :**

C'est juste pour vous dire que mettant un commerce derrière ces halles, vous allez peut-être effectivement faire venir des personnes, mais si vous mettiez autre chose, comme peut-être l'Office de tourisme. Si cette place du Général de Gaulle était autre chose que simplement des commerces, vous allez faire venir des gens derrière. Ce n'est pas parce qu'ils vont sortir de la Ville-Close, qu'il vont passer les halles pour aller acheter un pantalon de l'autre côté.

Je ne suis pas sûre que ce soit cela le problème. Ce que je vous reproche, depuis le début, c'est que vous n'avez jamais voulu entendre autre chose que de vendre ce bâtiment, et là je ne suis pas tout à fait d'accord avec Claude, qui est un bâtiment remarquable. Et on peut faire quelque chose de superbe. Mais vous, vous n'avez qu'une vision, un commerce et au dessus, des appartements.

**M André Fidelin :**

Écoutez, on ne va pas se cacher. Ce que nous souhaitons, c'est l'attractivité commerciale de cet endroit et apporter un peu plus d'intérêt autour de ces halles. Nous l'avons dit tout à l'heure, aujourd'hui, l'État vend des bâtiments.

Vous savez, je suis allé à Nantes il y a 3 semaines, l'ancien Palais de Justice sur la place Aristide Briand est devenu l'hôtel Radison 4 étoiles. À côté, la caserne est devenue un centre de grand standing avec une thalasso au rez-de-chaussée. L'ancienne prison va devenir une galerie commerciale avec des appartements. Cela fait partie de l'attractivité d'un centre-ville. Aujourd'hui il faut bouger un peu. Les gens qui veulent avoir des réponses à leurs questions concernant les services publics peuvent trouver les réponses facilement à Concarneau. Après, si on est sur du dogmatisme, et bien je dis non. Il faut que le centre-ville puisse avoir du dynamisme. La preuve, c'est que les commerçants ont répondu dans le bon sens, 13 sur 16 veulent un commerce. Ils n'ont pas dit qu'ils voulaient l'Office de tourisme. Demandez au personnel de l'Office de tourisme ce qu'ils en pensent, demandez-leur. Je sais ce qu'ils en pensent. Ils peuvent donner des réponses. Demandez aux citoyens ce qu'ils en pensent également. Actuellement, l'Office de tourisme est situé sur un espace multi-modal avec l'arrivée des bus et

des navettes maritimes. Il est normal que l'Office de tourisme soit à côté. C'est le lien entre la Ville-Close et le stationnement. Cela me paraît tout à fait normal. L'été pour les touristes, il faut qu'il y ait un accès facile et visible pour l'Office de tourisme. C'est l'endroit idéal.

Maintenant, faire de la cession de biens, oui. Nous avons besoin de cession de biens aujourd'hui. Il ne faut pas se le cacher. L'État a besoin des cessions de biens, les collectivités également. Mais il faut le faire intelligemment, c'est tout. Et ne pas dire avec la nostalgie, et bien oui c'était l'ancienne mairie. Il y a des gens qui se sont mariés. Depuis il y a eu des gens qui se sont mariés et il y a eu des gens qui ont divorcé également et qui se disent, si j'avais su... Voilà, c'est la vie et il faut regarder devant.

**M Xavier Calvarin :**

Je parlerai juste du volet financier. Au-delà de la cession de ce bien pour faire un commerce et dynamiser le secteur, il y a aussi un volet financier. Nous avons déjà évoqué la restructuration de ce bâtiment dans nos différents débats et sa revalorisation dépassait largement le million d'euros. Si on ajoute l'aile dont nous parlons ce soir, nous avons des coûts de l'ordre de 1 800 / 1 900 € de réhabilitation le mètre carré pour un bâtiment où on ne garde que les murs. C'est à peu près tout ce que l'on peut garder là-dessus. C'est vrai que c'était un coût relativement important que l'on ne pouvait pas de toute façon dans un avenir proche, inscrire dans le budget, au vu des finances, c'est une réalité.

Au-delà, pourquoi refaire un Office de tourisme à un autre endroit, alors qu'on en a un qui rempli très bien sa fonction et qui fait l'unanimité auprès des touristes et auprès des agents qui en discutent avec la Présidente et la Directrice. Cela faisait aussi une dépense qui n'était peut-être pas justifiée. Je rappelle que dans le projet de l'arrière port, il y a un projet culturel fort qui a été validé par la mairie, par le conseil départemental sur la recentralité du centre-ville de Concarneau au niveau du quai Carnot. Je pense que tout cela va dans le sens de réorienter un peu autour d'un pôle fort à Concarneau avec le pôle multimodal et un gros équipement culturel, la vie de la ville. C'est vrai qu'il y a un côté nostalgique avec cette ancienne mairie, cela on peut tout à fait le comprendre mais par contre, la valorisation du bâtiment ne sera pas du tout remise en cause. Je pense que Pierre Alexandre, l'architecte des Bâtiments de France a été très clair sur ce qu'il demande là-dessus. Il demande à valoriser le bâtiment, pas sa reconstruction. Marc nous a présenté le projet qui est dans les tuyaux. C'est vrai que c'est un très beau projet qui garde le bâtiment à l'identique, comme on a su garder la ferme du Moros et le Pôle nautique lorsque l'on a réhabilité ces bâtiments. Je pense que cela fait partie du patrimoine mais on peut tout à fait le valoriser sans casser le bâtiment. C'est un peu ce que je voulais dire.

**M André Fidelin :**

Merci Xavier. Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

Justement M Calvarin. Nous demandons juste de la transparence. Vous parlez de projet dans les tuyaux. Cela semble un projet ficelé. Mais nous ne demandons qu'à le voir.

**M Xavier Calvarin :**

C'est le même que celui qui a été discuté précédemment grosso-modo.

**M Marc Bigot :**

C'est le deuxième projet qui est dans les tuyaux.

**M Antony Le Bras :**

Mais dites-le alors. Pourquoi toujours vouloir être dans le secret ?

**M Marc Bigot :**

Ce n'est pas du secret. Il y a des gens qui s'intéressent et qui projettent sur ce bâtiment-là comme il y a d'autres dossiers sur Concarneau sur d'autres terrains et dans d'autres lieux. Tant que les bâtiments ne peuvent être cédés, pour les

précédents projets avec les problèmes qu'il y a eu autour de la communication et les interventions de certains opposants, il y a des projets qui ont capoté. Et nous avons perdu des années.

**M Antony Le Bras :**

Juste pour la boutade, M le Maire. Nous devons aller voir les commerçants ensemble. Je suis très déçu, M le Maire qui vous y soyez allés sans moi parce que peut-être que le sondage aurait été différent.

*Rires dans l'assemblée.....*

**M André Fidelin :**

C'est la meilleure !

**M Antony Le Bras :**

J'aurais pu exposer des arguments que vous n'avez sûrement pas exposés.

**M André Fidelin :**

C'est la meilleure ! Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Je refuse de me laisser enfermer dans une vision dogmatique sur ce dossier. Cela n'a rien à voir.

**M André Fidelin :**

Non mais le service public.

**M Claude Drouglazet :**

M Calvarin a émis un certain nombre de choses. Je pense qu'effectivement il y a une vraie difficulté à Concarneau avec l'éclatement des différents services publics, je ne vais pas vous les citer. Ils sont éclatés sur la ville, cela pose un vrai problème d'accessibilité pour un certain nombre de personnes, notamment celles qui n'ont pas les moyens de se déplacer en voiture. C'est quand même une vraie difficulté et je vous rappelle que c'est une difficulté dans l'ensemble du mode rural, puisque nous en parlons nous sommes en pleine élection, beaucoup en parlent et c'est vrai que Concarneau est en train de devenir un peu une ville rurale. On perd les services de l'État. Il n'y a pratiquement plus de services de l'Équipement, peut-être que d'ici un an ou deux il n'y aura plus d'Affaires maritimes non plus. Tout va à Quimper. Quimper a même peur de se faire « sucer le sang », si je peux m'exprimer ainsi, par Brest.

**M André Fidelin :**

Et par Rennes.

**M Claude Drouglazet :**

Il y a une vraie problématique autour de cela avec une population qui est en souffrance, je le rappelle. Ce n'est pas une idée farfelue, me semble-t-il. C'est une idée qui a été réfléchie et pourquoi pas à cet endroit-là, c'est tout. Ce n'est pas du tout du dogmatisme. Si vous avez des commerces qui rapportent du feu de dieu et qui ramènent des gens à Concarneau et bien je vous dis bravo ! Ceci dit, nous n'avons aucune connaissance du projet. Il en existe un. Nous avons eu aujourd'hui des indications que nous n'avions pas. Je regrette, mais je fais partie de la commission urbanisme, et je n'avais pas ces éléments. Comme l'ont dit mes collègues de l'opposition, un peu plus de transparence éviterait peut-être d'allonger les débats.

**M André Fidelin :**

Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**

Juste une question. Vous parliez de réhabilitation. Est-ce que nous pourrions avoir un ordre d'idée du prix du mètre carré de la réhabilitation du pôle

nautique ?

**M Xavier Calvarin :**

Oui. 1 850 € du mètre carré.

**Mme Marie Le Meur :**

Et pour ce bâtiment derrière les halles, vous l'estimez à 1 900 €. C'est donc un choix politique.

**M Xavier Calvarin :**

Nous sommes dans la même fourchette.

**Mme Marie Le Meur :**

Oui, donc c'est un choix politique de ne pas le faire.

**M André Fidelin :**

Oui, c'est un choix politique.

**M Xavier Calvarin :**

Financièrement, nous savons que ce n'est pas tenable.

**Mme Marie Le Meur :**

Ce n'est pas un problème financier à priori.

**M André Fidelin :**

C'est un problème politique mais également financier.

**M Xavier Calvarin :**

Cela va de paire.

**M André Fidelin :**

S'il n'y a pas d'autres remarques ? Sans faire de jeu de mot, Marc, des remarques ?

**M Marc Bigot :**

Pour répondre à Claude. Effectivement, c'est un dossier qui n'a pas été vu en commission urbanisme. Pourquoi ? Parce que nous voyons en commission urbanisme des avant-projets sur des choses qui sont construites sur des fondations et où on voit des dossiers qui sont instruit. Je vais dire que depuis plus d'un an et demi, j'ai rencontré des investisseurs et des promoteurs qui ont des projets sur différents secteurs de la ville. Dans une première étape du projet quel qu'il est, tout ne peut pas être mis sur la table. Évidemment, les gens réfléchissent, il y a des acquisitions derrière, il y a des montages financiers tout simplement.

**M Claude Drouglazet :**

C'est un dossier sensible.

*Inaudible....*

**M Marc Bigot :**

Ce que je peux affirmer Claude, c'est qu'il n'y a aucun dossier en instruction au service urbanisme, concernant ce secteur actuellement.

**M Claude Drouglazet :**

D'accord.

**M André Fidelin :**

Oui, Nicole pour terminer.

**Mme Nicole Ziegler :**

J'ai quand même entendu en commission urbanisme l'une de vos conseillère municipale, et ce n'était pas la commission urbanisme qui était en cause en

l'occurrence, dire j'espère qu'on aura une information et qu'on ne découvrira pas cela dans la presse. Ce que l'on a dit ce soir, manque de transparence, certains de vos conseillers municipaux partagent notre opinion.

**M André Fidelin :**

Ce n'est pas la peine de vous énerver Nicole. Le micro n'y est pour rien là.

*Rires dans l'assemblée.*

**M Marc Bigot :**

Il ne faut pas s'énerver Nicole, mais j'aimerais savoir quel dossier.

**M André Fidelin :**

Bien, écoutez, je crois que nous avons largement argumenté sur ce dossier. Nous parlons bien du déclassement.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mmes Le Meur M, Ziegler, Le Meur G., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

7	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux - exercice 2016
---	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M Alain Nicolas :**  
Merci Alain. En règle générale, nous sommes sur une augmentation de 1 % pour couvrir le taux de l'inflation qui est d'ailleurs inférieure à 1 %.

**M Alain Nicolas :**  
Comme les valeurs locatives.

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques concernant les tarifs ? Nicole ?

**Mme Nicole Ziegler :**  
Je sais ce que sont les tarifs et de l'eau et de l'assainissement. Mais le tarif eau pluviale, c'est quoi ?

**M Xavier Calvarin :**  
Eaux pluviales ?

**Mme Nicole Ziegler :**  
Oui.

**M Xavier Calvarin :**  
Ce sont tous les tarifs des raccordements que l'on peut faire selon les demandes des particuliers.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Ah c'est cela. D'accord.

**M Xavier Calvarin :**  
C'est l'aménagement au droit des propriétés.

**Mme Nicole Ziegler :**  
D'accord. Une question concernant les tarifs du port de plaisance. En fonction de l'endroit où sont les bateaux sur les pontons etc... il y a différents tarifs qui s'appliquent. Comment sont appliqués ces tarifs ?

**M André Fidelin :**  
Ce n'est pas la délibération d'après ?

**Mme Nicole Ziegler :**  
Ah oui, autant pour moi, c'est après.

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les tarifs ? Oui Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
J'ai une interrogation sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement sur les branchements et l'augmentation du branchement complet d'eau qui amène une augmentation de 77 % voire 100 %. Est-ce que c'est une remise à niveau des coûts ?

**M Xavier Calvarin :**  
C'est quelle page ?

**M Claude Drouglazet :**  
Avant avant dernière page.

**M Alain Nicolas :**  
C'est une remise à plat, comme je l'expliquais.

**M Claude Drouglazet :**  
Oui, j'ai posé la question à Alain.

**M André Fidelin :**  
Et il ne t'a pas répondu,

**M Alain Nicolas :**  
Si, si j'ai répondu. Mais je vais répondre officiellement.

**M Claude Drouglazet :**  
C'est important de le savoir.

**M Alain Nicolas :**  
Effectivement, lorsque l'on regarde le document, et moi aussi cela m'a frappé parce que je n'étais pas à la commission finances, on s'aperçoit que certains tarifs explosent.  
En fait, Cyril Deléglise, le responsable du service eau et assainissement, a voulu faire une remise à plat de tous ces tarifs. Cela représente une centaine de mouvements par an. Une remise à plat des tarifs a été effectuée en déterminant un coût de revient réel, ce qui n'était pas le cas jusqu'à ce jour. Du coup on se retrouve avec des augmentations substantielles sans marge. Cyril Deléglise m'a expliqué qu'en fait il n'y avait aucune marge dessus.

**M André Fidelin :**  
Xavier pour compléter.

**M Xavier Calvarin :**  
C'est tout simplement parce que les exigences au niveau des raccordements nécessitent un certain nombre d'appareils supplémentaires qui n'étaient pas utilisés précédemment et qui étaient toujours facturés à l'ancien tarif depuis plusieurs années, ce qui fait qu'à chaque branchement cela coûtait au service de l'eau. C'est tout simplement le coût des matériels au réel. Il y a par exemple les anti-retours pour éviter les pollutions dans les réseaux, il y a les clapets de décharge qu'il n'y avait pas précédemment. Il y a les trappes de visite qui n'étaient pas aux normes précédemment, il y a maintenant un clapet étanche et elles sont isolées en surface, alors qu'avant il y avait seulement un carré avec le robinet et le compteur et un carré béton. Cela a complètement changé, c'est ça que l'on facture maintenant. Ce sont les normes qui ont changé.

**M André Fidelin :**  
S'il n'y a pas d'autres remarques ? Nous pouvons passer au vote ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 1 CONTRE (M LE BRAS), 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G., M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***



## Conseil municipal du 10 décembre 2015

<b>8</b>	<b>Moyens généraux - finances : Tarifs du budget annexe du port de plaisance - exercice 2016</b>
----------	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques sur ces tarifs ? Oui Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Les différentes commissions, portuaires notamment et les associations d'usagers ont validé ces tarifs ? C'est une question. Et d'autre part, je reviens à ma question de tout à l'heure. Y-a-t-il une clé de répartition pour déterminer la tarification des différentes zones portuaires ?

**M Xavier Calvarin :**  
Ces tarifs ont été votés par les associations, pas à l'unanimité mais ça a été voté. Depuis 4 ou 5 ans, il y a eu des réunions avec les associations, l'association du Beffroy, celle de l'arrière-port, l'AUPPC et l'APPAC. Ces tarifs de Kersaux sont basés sur le fait que ces bateaux sont sur des mouillages privés, sous la responsabilité de leurs propriétaires. Quand ça part à la côte, je suis bien placé pour savoir ce que cela veut dire. C'est aussi un parallèle qui avait été fait avec le tarif qui est pratiqué au Passage. Comme vous le savez, au Passage, il y a une AOT qui a été délivrée par le Conseil départemental, de manière à ce que Kersaux qui est moins privilégiée que le Passage, se retrouve avec un tarif dans les mêmes proportions comme d'ailleurs les tarifs sur les pontons sont toujours réfléchis en fonction des tarifs des ports environnants. C'est ce qui a été fait. Nous avons effectivement quelques plaisanciers de l'AUPPC qui contestent ces tarifs, mais je pense que la clé de répartition est relativement difficile à trouver. Il faut savoir que pour l'amortissement du port de plaisance, ce sont les visiteurs qui utilisent les pontons qui permettent aux plaisanciers qui eux ont leur bateau à l'année de bénéficier des tarifs qui sont actuellement pratiqués, alors qu'à Kersaux, il n'y a aucun bateau qui va rapporter de l'argent en terme de visiteurs. Ce n'est pas un dossier facile. Je l'ai traîné pendant 6 ans. Bruno le traîne maintenant. Il y aura toujours des gens qui trouveront qu'ils payent trop cher et d'autres pas assez cher. On a voulu essayer aussi de garder le caractère social de Kersaux. Comme vous le savez, c'est aussi une population qui pratique le nautisme sur des tout-petits bateaux ou des bateaux qui ont une valeur très faible. C'était l'objectif de ce renouvellement de tarifs où on a différencié les bateaux. Cela va de 81 à 120 euros, alors que précédemment, c'était un tarif unique pour tous les bateaux de Kersaux.

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. Ça reste quand même des tarifs tout à fait acceptables.

**M Claude Drouglazet :**  
C'est presque une politique de gauche. Vous faites payer les riches. Enfin. Je plaisante. Mais simplement, sur les délibérations quand vous mettez l'avis du conseil portuaire, et je rejoins Nicole, quand on n'est pas membre du conseil portuaire, c'est bien de savoir si l'avis est favorable ou pas.

**M Xavier Calvarin :**  
Exact, c'est une erreur.

**M André Fidelin :**  
C'était un avis favorable.

**M Marc Bigot :**  
Si je puis me permettre, nous étions Nicole et moi au conseil portuaire et ces

tarifs ont été votés à l'unanimité par les représentants de la plaisance.

**Mme Nicole Ziegler :**

Comme tu étais là, tu as vu qu'il y avait eu un petit incident.

**M Marc Bigot :**

Oui, mais le Président a noté que les tarifs avaient été voté à l'unanimité.

**M André Fidelin :**

Bien, nous allons voter les tarifs du port de plaisance.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

9	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget principal
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?

**M Claude Drouglazet :**  
J'interviens rarement sur les décisions modificatives mais comme il y a une partie liée à l'éducation, je voulais simplement attirer votre attention sur l'émotion qui a été créée par la suppression des dotations aux élèves du fameux livre de Noël. C'est vrai que beaucoup de parents m'en ont parlé. Ils ne comprennent pas cette décision même si elle est justifiée pour des raisons budgétaires. Je trouve que dans le contexte actuel, en plus, la suppression d'un cadeau livre n'est peut-être pas la meilleure façon de faire. Vous aviez un budget de 20 000 €, me semble-t-il là-dessus à peu près. Il est tombé à 2 000, ce qui fait 1,53 € par élève. C'est vrai qu'avec cela, le Père-Noël n'est pas généreux du tout. Le livre, symboliquement pour moi, en tout cas en tant qu'élue c'est quelque chose qui me choque aussi.

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette DBM ? Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Je ne comprends pas ce que veut dire « non utilisation des crédits destinés à des cotisations de commerçants ». D'autre part, diminution de la ligne transports scolaires pour acheter un tableau adapté à un vidéoprojecteur. Est-ce que cela veut dire que l'on diminue le service public des transports scolaires parce que l'on a besoin d'un vidéoprojecteur ? C'est cela que ça veut dire ?

**M Alain Nicolas :**  
Non, je ne pense pas.

**M Éric Malléjacq :**  
On ne diminue pas le service public de transports scolaires. Il se trouve que les lignes qui sont accordées pour les transports sont généralement incomplètement utilisées. Il se trouve que là on avait l'opportunité d'équiper une école, en l'occurrence, l'école de Kerandon avec des vidéoprojecteurs sur ce budget-là. Ceci dit, pour que ces vidéoprojecteurs puissent être utilisés de manière correcte et donne entière satisfaction, il fallait qu'ils soient couplés à un achat de tableaux, c'est la raison pour laquelle nous avons pris cette décision de faire ce transfert de ligne. Et c'est pour le plus grand bien des enfants, et cet équipement sera installé en début d'année.

**M André Fidelin :**  
Merci Éric pour ce complément d'informations. Il y a d'autres remarques ? Nous pouvons passer au vote ?

**M Claude Drouglazet :**  
J'aurai aimé une explication - *micro non branché - inaudible* -

**M Éric Malléjacq :**  
Sur les livres, je te rejoins quand tu mets en avant le côté symbolique du livre, bien évidemment. Ça a été une décision qui a été très difficile à prendre parce que justement, je suis aussi très sensible à ce côté symbolique et à tout ce qui peut toucher les enfants. C'est la raison pour laquelle j'ai aussi rencontré les parents d'élèves. J'ai rencontré une délégation de parents d'élèves qui m'ont expliqué et fait part de leur mécontentement, ce que je peux comprendre. Nous

avons échangé sur l'origine de la décision et la façon de l'accompagner au mieux. Je suis tout à fait conscient que du fait que cet accompagnement et les 1,53 € dont tu faisais état tout à l'heure ne représentait pas l'intégralité de la somme qui était initialement attribuée. Il n'empêche que cela permet quand même malgré tout d'avoir une fête de Noël qui n'aura pas la même dimension, auxquels les parents d'élèves et associations de parents d'élèves vont participer. Je les en remercie. D'ailleurs dans les différents conseils d'écoles où je suis allé, j'en ai fait six au mois de novembre, c'est vrai que cette question a été évoquée. Ceci dit, je n'ai pas senti d'animosité vive. Les échanges ont été constructifs. Bien que comprenant leur difficulté, je pense que nous arriverons grâce à l'intervention des parents d'élèves et aussi de l'aide que la mairie pourra apporter aux écoles pour ces dossiers-là à avoir une fête de Noël qui sera agréable pour les enfants dans les écoles. Mais encore une fois, ce n'est pas une décision facile.

**M André Fidelin :**

Merci Éric, c'est sûr que ce n'était pas une décision facile. Malheureusement, quand il s'agit de prendre des décisions budgétaires, ce n'est jamais facile. Mais Éric, ce qu'il faut noter également, c'est que sur les TAP, il me semble que au vu des conventions que j'ai signées avec les différentes associations, que nous avons voulu mettre l'accent sur la qualité de ces temps périscolaires. Il faut le noter. Nous avons des retours qui sont plus que satisfaisants de la part des parents sur la qualité des temps périscolaires qui permettent aux enfants de s'initier et de découvrir des activités qu'ils n'auraient pas connues par ailleurs.

Bien, est-ce que nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

Conseil municipal du 10 décembre 2015

10	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget annexe de l'eau
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci. Vous avez des remarques sur le budget annexe de l'eau ?

Non ?  
Nous passons au vote.  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

Conseil municipal du 10 décembre 2015

11	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget annexe du port de plaisance
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Vous avez des remarques sur cette DBM concernant le port de plaisance ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

12	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative - Budget annexe du bac du passage
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Vous avez des remarques ? Oui Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
Ce n'est pas sur le sujet lui-même mais sur le Bac. J'espère que vous allez pouvoir approvisionner les crédits du petit local du bac pour le budget 2016.

**M Xavier Calvarin :**  
C'est sur l'aménagement des vestiaires qui a été aménagé en cantine par les agents. Ce que j'ai dit et ce que nous sommes en train de voir avec le service du port, c'est de refaire sur cet endroit-là, un vestiaire digne de ce nom-là. Mais c'est vrai que du coup, il ne va peut-être pas être possible de garder le frigo et tout le matériel qui a été rapporté-là. Suite à la discussion que j'ai eue avec le directeur du port, les agents touchent la prime pour le panier repas. Nous n'avons pas l'obligation de mettre à disposition un lieu pour se préparer à manger. Vu l'exiguïté du local, que tu connais parce qu'on a été le voir ensemble, ce n'est pas possible. Par contre, en interne, ce que nous avons proposé, c'est de vider entièrement le local et de le refaire avec une peinture correcte, des armoires correctes pour entreposer le matériel mais avec derrière une obligation de changer les habitudes des agents. Voilà ce que nous avons proposé. Mais c'est vrai que le volet sanitaire est un peu perturbé parce que c'est un local de vestiaire qui sert de cantine. Or, il n'y a pas de carrelage et on sait tous très bien que les conditions qui régissent les lieux de restauration, si on veut que ce soit conforme aux règles sanitaires, exigent un certain nombre d'aménagements qu'il n'est pas possible de faire là vu l'exiguïté du local.

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

13	Moyens généraux - finances : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Vous avez des remarques ?

**M Claude Drouglazet :**  
Une question. Les budgets vont être votés en fin de trimestre, ce qui fait une assez longue période. Est-ce que nous aurons les informations des décisions budgétaires que vous allez prendre dans le cadre de cette délibération ?

**M André Fidelin :**  
Quelles décisions Claude ?

**M Claude Drouglazet :**  
Les décisions d'investissement.

**M André Fidelin :**  
Oui.

**M Claude Drouglazet :**  
Dans les trois mois qui viennent, vous allez prendre un certain nombre de décisions, parce que vous avez à votre disposition un million d'euros. Est-ce que nous serons régulièrement informés avant le vote du budget de mars des décisions que vous aurez prises ?

**M André Fidelin :**  
Bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Nous passons au vote.  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G., MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***



## Conseil municipal du 10 décembre 2015

14	Moyens généraux - finances : Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 30 voix POUR.*

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

15	Moyens généraux - finances : Indemnité de conseil versée au comptable du trésor
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Vous avez des remarques ? Non ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M ROBIN) (M BONNEAU, Mme LE MEUR M.). Mme MARREC s'étant absentée au moment du vote.*

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

<b>16</b>	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - Délibération autorisant le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la couche de roulement de la RD122 et à solliciter la demande de participation du Conseil départemental à son financement
-----------	--

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ?  
On peut passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 29 voix POUR. Mme MARREC s'étant absentée au moment du vote.***

Conseil municipal du 10 décembre 2015

17	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - Délibération autorisant le maire à signer la convention de mandat pour la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public
----	--

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Non ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 29 voix POUR. Mme LE MEUR Marie s'étant  
absentée au moment du vote.*

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

18	Services techniques - espaces verts : Réalisation d'une motion - commune non utilisatrice de bois provenant de forêts primaires
----	---

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Il y a assez de châtaigniers à Concarneau. Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
Une seule question, c'est une motion, mais elle est adressée à qui finalement ? Elle est adressée à un organisme officiel, à la Préfecture ?

**M Xavier Calvarin :**  
C'est une association qui a émis cette motion et qui l'a fait valoir auprès de toutes les collectivités pour qu'elles s'engagent directement et non auprès d'un organisme, à renoncer à cette utilisation-là.

**M Claude Drouglazet :**  
C'est un engagement.

**M Xavier Calvarin :**  
On peut jouer sur les mots. Une motion c'est plus qu'une lettre d'intention. On demande aux services de ne pas utiliser ces bois-là. Dans ce que nous faisons par le passé, pour les pontons par exemple, où le bois qui est utilisé est d'origine tropicale, les bois qui sont sur les bancs de la Corniche sont aussi des bois tropicaux. Nous avons l'usage de ces bois. Le service menuiserie l'utilisait également. À partir de cette motion-là, nous allons éviter de les utiliser. Les membres de la commission travaux ont d'ailleurs dû avoir le guide des forestiers bretons qui valorisent le bois en lui donnant les équivalences, ce qui permettra d'éviter cela. Mme Le Meur nous avait d'ailleurs indiqué lors de cette commission, que le Conseil régional était aussi très actif dans cette démarche parce qu'au-delà de préserver la biodiversité et les pièges à carbone, c'est comme cela qu'il faut les appeler, cela permet aussi de valoriser la filière bretonne qui est dynamique dans les filières de traitement du bois. Par le passé on utilisait surtout le bois en bois de chauffage, alors qu'il y a beaucoup de bois que l'on peut valoriser en bois d'œuvre sans perdre l'utilisation du bois de chauffage avec les reliquats qui sont très intéressants pour le chauffage.

**M André Fidelin :**  
Cette motion émane d'une association « Peuple des forêts primaires » dont la représentante est dans le pays bigouden. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote de cette motion. Oui Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Cela veut dire que le parcours sportif promis au conseil municipal des jeunes sera fait de ce bois-là, de bois locaux ?

**M Xavier Calvarin :**  
Ou en plastique de recyclage.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Cela veut donc dire qu'il y aura bien l'aménagement d'un parcours sportif. Je vous remercie pour votre réponse. D'autre part, il est dit là que l'on peut modifier le cahier des charges pour privilégier certains producteurs. Ce serait bien que la ville de Concarneau fasse la même chose pour les denrées alimentaires avec la cuisine centrale. Hier j'ai vu un producteur de Saint-Yvi qui disait qu'il n'avait pas pu se mettre d'accord avec la ville de Concarneau pour que ses produits entrent dans les circuits de la cuisine centrale. Je trouve cela un peu dommage, il y a

peut-être quelque chose à faire dans ce domaine-là aussi.

**M Xavier Calvarin :**

Pour la cuisine centrale, vous savez très bien comme moi, que nous sommes contraints par le code des marchés. La personne qui veut faire une démarche auprès des services directs de commercialisation, doit respecter le code des marchés. C'est vrai que vu certains montants, on pourrait traiter en direct, mais avec tous les risques qui sont afférents à un traitement en direct entre un agriculteur ou autre, et un service. On préfère garder la main en code des marchés où tout le monde peut se positionner.

**M André Fidelin :**

Oui, Mme Le Meur :

**Mme Marie Le Meur :**

Je voulais profiter de la fibre verte du conseil municipal pour revenir sur le dernier conseil municipal où j'avais posé une question à M Calvarin. Je reparle du Square de Mbour. J'ai juste une question. Au niveau de l'entretien, le service des espaces verts estime que c'est certainement un des revêtements les plus faciles à entretenir. Ils pulvérisent sur les gravillons, un désinfectant de manière à garantir l'usage par les enfants. Ce désinfectant, c'est quoi ?

**M Xavier Calvarin :**

C'est justement un désinfectant qui est agréé pour les parcs et jardins et tous les lieux publics.

**Mme Marie Le Meur :**

D'accord.

**M Xavier Calvarin :**

C'est un désinfectant spécifique.

**Mme Marie Le Meur :**

C'est ce désinfectant que vous utilisez aussi sur la cale au Passage ?

**M Xavier Calvarin :**

Ah non, ce n'est pas nous qui traitons les cales, c'est le service du conseil départemental qui traite les cales à l'eau de javel.

**Mme Marie Le Meur :**

Merci.

**M Éric Malléjacq :**

Je voulais apporter une petite précision sur les marchés que nous évoquions tout à l'heure. Depuis l'année dernière ou même l'année d'avant, nous réfléchissons au niveau des marchés de la cuisine centrale à définir des lots sur lesquels les producteurs locaux pourraient se positionner plus facilement. Je parle de certains produits laitiers, on réfléchissait également il y a peu, sur des marchés viande et des marchés légumes. C'est un travail que nous faisons en concertation étroite avec le service des marchés, justement, comme le disait Xavier Calvarin, pour ne pas se retrouver en porte-à-faux avec la législation. C'est un problème que nous avons pris en considération mais il y a des difficultés qu'il faut arriver à lever progressivement.

**M André Fidelin :**

Merci Éric pour ce complément. Nous allons voter cette motion.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR.***

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

19	Coordination Petite Enfance - Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Bateau sur l'eau » : Projet de convention de partenariat relative au lieu d'accueil enfants-parents 2015 - 2017
----	--

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

M Malléjacq indique à la fin de la lecture du rapport :  
Je voulais juste préciser qu'au niveau du fonctionnement, il reste inchangé, il y a juste un changement, c'est le lieu. Initialement, le LAEP a commencé en 2011 sur Foch. Il est actuellement depuis le mois d'avril sur Kerandon où nous avons des locaux qui conviennent parfaitement à leur fonctionnement. Ce sont des locaux qui sont plus pratiques pour les accueillants. Ils ont beaucoup moins de manipulations ou déménagements de différents matériels à faire, alors que ce n'était pas le cas précédemment sur Foch.

**M André Fidelin :**  
Merci Éric. Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Non ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 29 voix POUR. M STEPHAN s'étant absenté au moment du vote.***

## Conseil municipal du 10 décembre 2015

20	Coordination Petite Enfance : Projet de conventions de partenariat 2015 et 2016 relatives à la gestion du multi-accueil associatif « A LA RUE BÉOLE »
----	---

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

M Malléjacq indique à la fin de la lecture du rapport :  
J'aurai juste 2 remarques à faire, la 1<sup>re</sup> est une remarque de forme, dans les conventions, on s'aperçoit que dans l'article 3, les 2 derniers alinéas sont quasiment identiques, il ne faut pas tenir compte du dernier alinéa. Quant aux modalités de versement des conventions, sur la différence entre les deux conventions celle de 2015 et celle de 2016. En 2015, le versement de la subvention se faisait en 3 versements identiques, l'association a demandé, pour des raisons de trésorerie, à ce qu'elle soit versée de la façon suivante en 2016, à savoir, 50 % au début de l'année 2016 et le reliquat en 3 versements sur 3 trimestres.

**M André Fidelin :**  
Merci Éric, est-ce que vous avez des remarques ce dossier ?

Non, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR.***



## Conseil municipal du 10 décembre 2015

21	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

Je dois intervenir sur le tableau des décisions du Maire. Je pense que vous en avez pris connaissance. Il s'agit de conventions avec des associations pour la plupart, avec des mises à disposition, des occupations temporaires, les temps d'activités périscolaires, des abonnements. C'est une information, il n'y a pas de vote.

*S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote c'est un dont acte.*

**M André Fidelin :**  
Avant de vous libérer, je voudrais vous passer deux messages. Nous sommes le 10 décembre, et à l'occasion de ce conseil municipal, je voudrais que l'on ait une pensée pour cette famille concarnoise qui a été directement touchée par les tragédies parisiennes du 13 novembre dernier. La population concarnoise s'est retrouvée un dimanche matin, nombreuse pour honorer sa mémoire. Je vous propose que le conseil municipal transmette aux parents et à la famille, nos sincères condoléances. À cet effet, je vous propose une minute de silence.

*Une minute de silence est observée en mémoire d'Estelle Rouat.*

**M André Fidelin :**  
Bien, je vous remercie.

Le deuxième message, nous sommes le 10 décembre. Ce sont bientôt les fêtes, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. J'espère que vous serez gâtés par vos proches, ou que vous gâterez vos proches.

**M Claude Drouglazet :**  
Et vous, est-ce qu'on sera gâté par vous, M le Maire ?

**M André Fidelin :**  
Écoute....

**M Claude Drouglazet :**  
On n'a même pas un pot de fin d'année.

*La séance est levée à 21h15.*